



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 24 novembre 2022



REF : 2022 / 087

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

17

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

20

L'an deux mil vingt-deux, le 24 du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 novembre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - M. MULLER – Mme FION - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET – Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. le Maire

Mme HUMBLLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme CHOMPRET

Mme HERAULT

M. HERVET avait donné pouvoir à M. MULLER

M. VIALANEIX

Absents : NEANT

Madame MARQUELET et Monsieur FLEURIGEON ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : PRET DE LA SALLE DES FETES A TITRE GRACIEUX AU CLUB DU CAMPING CAR FLEURETTE

Monsieur le Maire explique que le Camping-Car Club originaire de PORDIC (22), souhaite séjourner dans notre ville du 24 mai 2023 au 06 juin 2023. Ce rassemblement de 80 à 100 véhicules concernerait de 160 à 200 personnes sur la ville et alentours.

Les véhicules seront stationnés sur le site du Parc du Petit Bois, et ne bougeront plus durant tout le séjour, pour éviter tout souci de circulation. Un voyageur organise les déplacements ; l'Office de Tourisme Intercommunal proposera des visites de sites durant tout leur séjour.

Aussi le club souhaite utiliser la salle des fêtes pour leur Assemblée Générale et différentes rencontres de commissions.

La Ville de JOINVILLE est particulièrement honorée de cette visite, et la municipalité réserve le meilleur accueil à ces initiatives, qui répond à la volonté de la Ville de faire connaître les atouts de la ville maintenant reconnue Petite Cité de caractère et labellisée Village Etape.

L'octroi de ces labels a pour but de faire connaître la ville pour sa richesse patrimoniale et ses qualités de bourg centre, de recevoir davantage de personnes pour dynamiser les commerces (hôtels bars, restaurants), mais aussi l'artisanat et l'économie locale.

Cet évènement permet d'envisager une consommation journalière de 30 € à 40 € par jour par camping-car, soit un retour de 30 000 € à 40 000 € pour dix jours, valeur estimée en moyenne par les services de l'Office du Tourisme.

Afin d'inciter les visiteurs à venir fréquenter notre ville, il est proposé de mettre la salle des fêtes à disposition de ce club à titre gratuit, ainsi que le parc du Petit Bois (énergie, eau et électricité).

- Cette gratuité a pour but de valoriser la volonté de la ville de réserver le meilleur accueil à ces visiteurs, et surtout de transmettre l'information à d'autres organisations qui souhaiteraient venir dans notre belle cité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **D'approuver** la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et le Parc du Petit Bois pour cet évènement, et éventuellement à d'autres initiatives permettant de découvrir les atouts de la ville et de ses alentours (sauf énergie, eau et électricité),
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

